

« ANNE, MA SŒUR ANNE, VOIS-TU VENIR DES USAGERS DE DROGUES MIGRANTS ? ... »

Martine Baudin, directrice, Première Ligne, Genève et David Gachet, responsable du Quai 9, Première ligne, Genève

Retraçant brièvement le développement du dispositif de réduction des risques à Genève, cet article en rappelle aussi les fondements éthiques : l'accès aux prestations pour tous. Genève, ville cosmopolite s'il en est, ne peut que composer avec les flux migratoires. Sur le terrain, les champs de tension existent, mais les stratégies pour y faire face aussi. (réd.)

Il y a plus de vingt ans, en 1991, une politique en matière de réduction des risques liés à l'usage de drogues se mettait en place avec un pragmatisme voulu par le Conseil d'Etat de Genève.

Le BIPS, structure mobile - avec accueil en soirée, prévention sexuelle et possibilité d'acheter ou d'échanger son matériel d'injection - faisait son entrée à Genève, au cœur de la ville ! Il fallait absolument faire diminuer, voire éradiquer la transmission du VIH-sida dans la population toxicomane notamment.

Il y a dix ans, le Quai 9, première salle de consommation en Suisse romande, devenait visible au cœur de cette même ville, structure en phase expérimentale pendant deux ans puis validée par les autorités genevoises comme faisant partie intégrante du dispositif de soins à Genève. La cocaïne était à cette époque le produit « phare » de la consommation de rue, consommation compulsive qui pouvait entraîner de nouvelles prises de risques par voie intraveineuse en particulier.

POUR QUI, POUR QUEL PUBLIC S'ADRESSENT CES STRUCTURES ?

Le Quai 9 s'adresse à toute personne, majeure, concernée par la consommation de psychotropes (majeure, spécifiquement pour la salle de consommation du Quai 9).

La réduction des risques s'adresse à toute personne qui ne peut – ou ne peut pas encore s'arrêter de consommer. L'accueil « bas seuil », lui, défend un accès facilité à une structure où des prestations de base sont proposées telles que douche, nourriture, soins de santé primaire ou encore possibilité de consommer à moindre risque pour le Quai 9. Cet accueil se situe également dans un rapport non contractuel avec l'utilisateur de drogue, sans exigence ou visée d'abstinence de consommation de psychotropes; seul le respect mutuel est demandé, exigence minimum, évidente et nécessaire pour la construction d'un lien entre êtres humains.

En premier lieu, et sous l'angle contextuel, il semble intéressant de préciser que Genève est une ville cosmopolite dont la population se caractérise par une grande diversité. Ainsi, elle compte plus de 184 nationalités différentes. Elle abrite 22 organisations internationales et près de 250 organisations non gouvernementales. C'est la deuxième ville la plus peuplée de Suisse, avec 192'118 habitants en février 2012. Son aire métropolitaine forme une agglomération transfrontalière, le « bassin franco-valdo-genevois » ou « Grand Genève », qui s'étend sur le canton de Vaud et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie, pour un total de 890 000 habitants fin 2008. Genève est la deuxième place financière du pays après Zurich. Elle est considérée comme la plus importante au monde en matière de gestion de fortune privée transnationale et s'impose entre autres comme la première place mondiale pour le négoce du pétrole devant Londres. De par son rôle à la fois politique et économique, elle fait partie des « villes mondiales ». Selon une étude de 2011 menée par Mercer Consulting, c'est l'une des métropoles qui offre la meilleure qualité de vie au monde.

Genève est donc une ville de grand passage, quelles que soient les raisons qui poussent les nombreux voyageurs à traverser cette cité. Bien que toutes les personnes, habitants ou voyageurs, ne soient pas des consommateurs de drogues, et qui plus est en phase active de consommation, il est utile de préciser que de par ces éléments contextuels, le travail de réduction des risques, en tous les cas à Genève, ne pouvait se destiner qu'à une population « suisse » uniquement !

Rappelons que la loi sur la santé publique du Canton de Genève précise également au chapitre IV, Planification sanitaire, art 30, plan cantonal d'accès aux soins « le plan cantonal d'accès aux soins a pour but de garantir l'accès aux soins pour tous. A cet effet, il établit les bases d'une collaboration et d'une coordination des prestataires de soins publics et privés ».

En regard de cette loi, soulignons enfin que le Conseil d'Etat a mandaté les acteurs de la réduction des risques pour mener un travail de réduction des risques dans un esprit d'universalité, à savoir d'apporter des réponses à toute personne concernée et présente sur le territoire genevois, quelque soit son statut, sa provenance ou sa nationalité.

A partir de ces éléments, la réponse est finalement assez simple au premier abord, avec le postulat de départ que la consommation de drogues peut concerner « tout le monde » et qu'elle ne s'arrête pas au simple fait d'une nationalité, d'un statut ou d'une condition sociale. Pour autant, cet accueil dans son application amène un certain nombre de champs de tension entre les principes éthiques qui nous animent et les réalités politico-administratives suisses contemporaines.

L'accès universel à nos structures que nous défendons se base sur « la notion de droits minimaux dus à la seule qualité d'être humain, ou droits naturels », décrits dans les Droits de l'homme. Nous ne saurions dès lors admettre qu'un certain nombre de consommateurs de drogues puissent prendre des risques, pour le simple fait qu'ils ne sont pas de nationalité suisse et, du coup, de devoir accepter une vision d'usagers migrants « errant » dans la ville, sous l'effet de psychotropes divers.

Au sein de nos structures d'accueil, des postulats de travail ont été définis en équipe, suivant les grandes lignes du travail de la réduction des risques : non-jugement et respect de la personne par rapport à sa situation de consommation, garantie de la confidentialité et de l'anonymat de l'utilisateur ou encore volonté de responsabilisation du consommateur face à ses comportements sous produit ; des valeurs défendant l'ouverture à l'autre plutôt que de repli sur soi, à l'heure d'un contexte sécuritaire et économique qui vise à expulser du territoire, en Suisse comme ailleurs, toute personne n'étant pas « productive », « compétitive » ou n'apportant aucun bénéfice à la cité !

L'ACCUEIL DES MIGRANTS AU QUAI 9

Dans les faits, l'accueil aux migrants, existant depuis l'ouverture du Quai 9, demande une remise en question et une adaptation supplémentaire des professionnels. Pour illustration, la barrière linguistique avec la population géorgienne ne parlant pas ou peu le français a entraîné une incompréhension dans la communication de part et d'autre et, pour certaines situations, à des champs de tension importants. Comment expliquer les prestations et le cadre d'utilisation d'une salle de consommation à des non francophones et comment connaître et répondre au mieux à leurs besoins si aucune langue commune ne peut réunir consommateurs et intervenants professionnels ? Le fait de bénéficier d'une personne d'origine géorgienne ayant une fonction de « traductrice-médiatrice » nous a paru une réponse simple et facile à mettre en place, afin d'éviter également une stigmatisation du type « il y a eu violence parce qu'il est étranger » ; les quelques événements de tension ont relevé plus de l'impossibilité de communication plutôt que d'une population inapte à s'adapter à nos us et coutumes (de la structure Quai 9 en l'occurrence).



Photo: Interfoto

Le travail a pourtant été de longue haleine, d'approvisionnement, d'approche empathique et non jugeante, de répétitions constantes de nos messages de prévention aussi.

La totalité des documents officiels du Quai 9 (règlement interne, règles d'utilisation de la salle de consommation, questionnaire d'entrée anonyme) a été traduit dans la langue géorgienne, mais aussi en allemand, espagnol, anglais ou encore en italien, afin d'être dans un esprit anticipatif de l'accueil de migrants de différentes nationalités. Chaque campagne de prévention, d'actions spécifiques (événements thématiques) ou de projet d'éducation à la santé fait l'objet d'une traduction en géorgien notamment. Bien évidemment, ce travail d'adaptation de nos outils doit se faire au fil des flux migratoires et des populations utilisant de manière durable ou non nos structures d'accueil.

Concernant la 2^e population migrante majoritaire dans nos structures - consommateurs de drogues d'origine maghrébine - la démarche d'accueil a été la même : « s'approcher d'elle, comprendre ses besoins, proposer des prestations de prévention et de réduction des risques » s'intéresser à ces personnes plutôt que de rester sur des « a priori », voire des éléments relatifs au travail de la répression, pilier d'intervention qui fait partie de la politique des 4 piliers en matière de drogues illégales mais qui n'incombe en aucun cas aux professionnels de la santé et du travail social d'en endosser un quelconque mandat. Et c'est là que réside l'un des champs de tension majeurs qui a régulièrement ponctué les années de travail en réduction des risques à Genève, plus particulièrement depuis l'ouverture du Quai 9.

Régulièrement attaqué par un certain nombre d'acteurs, pour « incitation à la consommation » ou pour « cautionnement de délits faits par cette population migrante », le travail de réduction des risques a été mis à mal et a même été remis complètement en question. Le Quai 9 était et est encore aujourd'hui vu avec un « effet d'attraction » sur cette population migrante qui viendrait sur le

sol genevois uniquement pour bénéficier des prestations de cette structure. La teneur et les moyens autour du contrôle du trafic de drogues et de l'application de la juridiction pénale en découlant n'étant que finalement très peu cités dans ce type d'attaque.

Nous n'avons également pas mentionné d'autres types de migration (extra-cantonaux, Français et autres pays d'Europe) qui amènent la question centrale de la mise à disposition d'une salle de consommation s'inscrivant dans un dispositif global et diversifié destinés aux consommateurs de drogues ... Pour les autres cantons romands ou pour nos voisins limitrophes, nous osons espérer que l'expérimentation de salles de consommation verra le jour dans un délai proche ...

Au quotidien cependant, un travail de régulation afin de trouver des *modus vivendi* est possible. Il l'a été sur le Canton de Genève. Le travail de concertation entre les différents acteurs de cette politique des quatre piliers a été mené et voulu, encore une fois, par le Conseil d'Etat. Les acteurs du terrain - réduction des risques et répression - ont su s'asseoir autour de la même table et trouver des terrains d'entente, permettant de faire cohabiter ces deux piliers plutôt que de les mettre en constante opposition. Une démarche visant à mieux connaître les actions et mandat de chacun, permettant de sortir de visions parfois étriquées sur chacun des métiers et basée sur un dialogue constant. Cette communication a permis aujourd'hui de sortir des débats idéologiques « pour ou contre » la réduction des risques liés à l'usage de drogues. A Genève, le pragmatisme reste la clé d'un certain succès afin de maintenir un certain équilibre.

Pour autant, il n'en demeure pas moins que des questions fondamentales résident toujours dans l'accueil de cette population migrante, qui dépassent largement le champ d'action des acteurs de la réduction des risques et qui nous interrogent depuis de longues années. Les usagers de drogues migrants sont souvent dans une situation de précarité importante tant au niveau des soins qu'au niveau des conditions de vie. Ils n'ont pour la plupart pas de logement stable et une difficulté d'accès aux soins, malgré certaines prestations possibles dans les services étatiques. Le travail de relais, qui doit favoriser l'entrée dans les soins et les traitements, est donc fortement pré-tériorité. Les migrants nous sollicitent aussi régulièrement pour améliorer leur situation sociale, vivant pour un grand nombre d'entre eux dans des formes de *no man's land* qui nous ont souvent mis dans un sentiment « d'impuissance totale » (impossibilité de régularisation, même temporaire, du statut, culpabilité liée au devoir économique de repourvoir aux besoins de la famille restée au pays, impossibilité de se projeter dans un quelconque futur ou d'élaborer un projet social ou professionnel durable, absence marquée de liens affectifs, déplacements continuels à travers l'Europe, déracinement, stigmatisation ...).

Nous avons souvent réfléchi « aux clés » favorisant l'intégration de ces derniers au sein de notre ville, par exemple avec l'apprentissage de la langue française. Mais est-ce le mandat de notre association et qui prend en charge le coût financier par exemple ? Comment cette démarche pourrait-elle être comprise par l'extérieur et serait-elle, à nouveau, considérée comme une « forme d'alliance » avec une population étrangère que certains aimeraient voir hors de nos frontières ?

De ce fait, nous sommes convaincus que les usagers migrants doivent aussi avoir accès à des prestations maintenant le lien social et contribuant à la réduction des risques sociaux. Depuis tout temps, et au sein de notre institution, ils ont accès aux petits jobs, uniquement pour des temps ponctuels. Fait qui donne également lieu à des attaques régulières.

Mais peut-on s'intéresser uniquement à l'amélioration de la santé physique des consommateurs de drogues ? La possibilité, un jour, d'arrêter ou d'avoir un meilleur contrôle sur sa consommation passe aussi par l'amélioration du bien-être psychique. Le fait d'avoir une activité permet par un bout le rétablissement de la personne, en renforçant les sentiments de confiance en soi, d'estime et d'utilité, pour soi-même et pour la collectivité. Le travail de réduction des risques tient compte de la personne dans sa globalité et, donc logiquement, de son environnement.

En forme de conclusion, nous ne pouvons que constater que l'accueil de cette population spécifique entraîne bien plus de questions que nous n'avons de réponses à offrir. Nous avons aussi constaté dans nos contacts avec le réseau accueillant des populations migrantes les mêmes limites dans l'aide à celles-ci.

Genève n'est-elle pas historiquement une terre d'accueil, de la convention des Droits de l'homme et de la Croix-Rouge ... ?

C'est dans ce sens que nous sommes et restons convaincus que les usagers de drogues migrants ont pleinement leur place dans notre accueil quotidien ; il ne serait en être autrement et ce, pour une durée indéterminée ...

Courriel :

mbaudin@premiereligne.ch

dgachet@premiereligne.ch